

2^{ème} année pour le patronage Carlo-Acutis



Le patronage paroissial ouvre sa deuxième année !

Hébergé à la Maison paroissiale de la Rue Bourançon, il accueille les enfants et les jeunes (de 8 à 17 ans) dans un cadre joyeux, bienveillant et structuré **tous les mercredi après-midi**. Il offre un esprit à la fois éducatif, ludique et spirituel : jeux, aide aux devoirs, goûter, temps spirituel, ateliers A l'heure de la rentrée où les activités périscolaires se posent, pourquoi ne pas proposer aux enfants de le rejoindre ?

Par ailleurs, **il propose aussi aux aînés, lycéens ou étudiants de participer à l'animation des plus jeunes** : n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables !

Un ou plusieurs « mercredis de découvertes » sont possibles avant une inscription pour l'année : osez pousser la porte !

Renseignements et contact : Bernard LANG – *Président* - 06.64.49.24.02

Catéchèse des enfants et des jeunes : des propositions pour tous les âges !

La rentrée c'est aussi le catéchisme ! Faisons grandir la joie de l'Évangile !

Le programme des rencontres de toute l'année est disponible auprès du secrétariat :

- Pour les enfants de 3 ans à 6 ans : **l'éveil à la foi**
- Pour les enfants de CE1 au CM2 : **le catéchisme**
- Pour les collégiens à partir de la 6^{ème} : **l'aumônerie**
- Propositions spécifiques pour les sacrements : baptême en âge scolaire (à partir de 6 ans), confession, Première communion et sacrement de la Confirmation (à partir de la 5^{ème})

Journée de rentrée pour tous : renseignements et inscriptions :

Samedi 19 septembre, de 15h à 17h à l'Institut Jean-Paul II – avenue de la Gare - à UZES

Table ouverte pour les prêtres du Doyenné : « comme à la maison » !

Les prêtres au service des paroisses de notre doyenné sont en petit nombre :

- Le Père Jean-Baptiste NITCHEU : curé de l'ensemble paroissial de REMOULINS
- Le Père Jacques COUTEAU : curé de l'ensemble paroissial de VERS-PONT-DU-GARD
- Le Père Georges CHIESA : aumônier du Carmel et des Maisons de retraite d'UZÈS
- Le Père Frédéric BASTIDON : curé de l'ensemble paroissial d'UZÈS et doyen
- Le Père Ferdinand GNOUMOU : nouveau curé des Ensembles paroissiaux de LA CALMETTE et ST GENIES de MALGOIRES (depuis le 1^{er} septembre)

Afin d'éviter l'isolement et de permettre une vie fraternelle, **chaque 1^{er} jeudi du mois** (en plus des rencontres de Doyenné) les prêtres ont souhaité se retrouver pour partager un déjeuner convivial dans la cuisine du Mazet de la rue Bourançon.

- Nous recherchons donc, des personnes qui pourraient, à tour de rôle, préparer un déjeuner familial (**léger !**) « *comme à la maison* » : entrée – plat – dessert - pour les 5 prêtres ... (parfois 6 si le séminariste est là !) Bien entendu, un budget de 60 € (12 €/personne) est prévu pour « participer » à la réalisation du repas tout ayant bien conscience qu'ils ne seront pas à la hauteur de l'investissement et de la générosité des cuisiniers(ères) !
- Voici le calendrier de ces déjeuners : 8 octobre – 12 novembre – 10 décembre – 7 janvier – 11 février – 11 mars – 8 avril – 13 mai et 10 juin.
- **Si vous êtes partants(es) merci de vous signaler auprès du secrétariat en précisant la date choisie !** Déjà : MERCI !

Obsèques

Georges JOLY (75 ans), vendredi 4 septembre à UZÈS

Jean-Marie GONARD (70 ans), vendredi 11 septembre à UZÈS

Samedi 19 septembre : **17h30** - Messe de rentrée des catéchismes à l'Institut Jean-Paul II

Avenue de la Gare – derrière le garage Peugeot

Dimanche 20 septembre : 9h - Messe à l'église St Étienne

10h30 - Messe à la cathédrale St Théodorit



Feuille Paroissiale n°02

24^{ème} dimanche Per Annum A
13 septembre 2026



...COMBIEN DE FOIS DOIS-JE LUI PARDONNER ?...
**JE NE TE DIS PAS JUSQU'À SEPT FOIS,
MAIS JUSQU'À 70 FOIS SEPT FOIS.**
(MT 18, 21-35)

Secrétariat des paroisses de l'Uzège
Sacristie de la cathédrale d'Uzès
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
30700 UZES – Tel : 04.66.22.13.26
www.cathedrale-uzes.fr

Accueil, messes, confessions, obsèques : quelques repères pour la vie paroissiale

L'accueil et le secrétariat des paroisses

Pour joindre la paroisse d'Uzès et celles des villages de l'Uzège, un accueil paroissial est à votre disposition. Il est situé dans une sacristie de la cathédrale d'UZÈS, place de l'Évêché, à droite de la chapelle de la Vierge.

Il est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 17h.

On peut aussi le joindre par téléphone au : 04.66.22.13.26 ou par courriel :

catholiques-en-uzège@orange.fr ou par le site internet **www.cathedrale-uzes.fr**

L'équipe de bénévoles vous renseignera pour tout ce qui concerne la vie paroissiale et ses activités : demande d'intention de messe, baptême, obsèques, catéchèse ...

Les prêtres à votre service

- **L'Abbé Frédéric BASTIDON**

Archiprêtre d'Uzès et Doyen du Doyenné UZÈGE-GARDONNENQUE

mais aussi le curé des paroisses de : Flaux, Sanilhac-Sagriès, St Hippolyte de Montaigu, St Maximin, St Siffret, Aigaliers, Arpaillargues et Aureillac, Belvezet, Baron, Foissac, Fontarèches, La Bastide d'Engras, La Bruguière, La Capelle et Masmolène, Montaren et St Médiars, St Laurent la Vernède, St Quentin la Poterie, St Victor des Oules, Vallabrix, Serviers et Labaume qui composent notre Ensemble paroissial.

Il réside à UZES. On peut le contacter en appelant le secrétariat. Il reçoit sur rendez-vous.

- **L'Abbé Georges CHIESA,**

Aumônier du Carmel. Il réside à la Rue Bourançon à UZÈS

Il se met généreusement à la disposition des paroisses, en assurant les messes mensuelles dans les Maisons de retraite et à l'hôpital et ponctuellement quelques messes le samedi soir.

Les messes dans l'Ensemble paroissial

Messe en semaine :

Mardi : 8h30 église de SAINT MAXIMIN

Mercredi : 12h15 église St Etienne à UZÈS

Judi : 8h30 cathédrale saint Théodoric d'UZES

Vendredi : 8h30 cathédrale saint Théodoric d'UZES

- *Le cas échéant, en raison de la célébration d'obsèques à 9h30 en dehors d'Uzès, la messe peut être supprimée à 8h30. Il est toujours possible de s'assurer de son maintien en appelant le secrétariat la veille (04.66.22.13.26)*

Messe le samedi soir :

17h30 : église de ST QUENTIN la POTERIE (18h à partir de Pâques)

Messes le dimanche :

9h : église St Étienne à UZÈS

10h30 : cathédrale saint Théodoric d'UZES

Messes dans les Maisons de retraite :

Les Messes dans les Maisons de retraite sont assurées, en semaine, une fois par mois, selon les disponibilités de l'Abbé CHIESA.

- *Les dates lieux et heures sont communiquées par les établissements aux familles*

Pour suivre toute l'actualité paroissiale consulter le site : www.cathedrale-uzes.fr

vous souhaitez rencontrer un prêtre et/ou vous confesser

Les prêtres sont à votre disposition **avant les messes** (en semaine ou le samedi) ou sur rendez-vous. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'accueil paroissial.

Il est aussi possible de se confesser le 1^{er} samedi du mois, au cours de l'Adoration mensuelle du Saint Sacrement, de 10h30 à 11h30 à l'église St Étienne à UZES, ou à l'occasion des grandes fêtes ou du temps de l'Avent et du Carême lors des permanences prévues au confessionnal.

Elles sont affichées dans les églises et publiées dans la feuille paroissiale et le site internet

Vous demandez le baptême pour votre enfant (de 0 à 5 ans)

Le baptême est une étape importante dans la vie d'un enfant : cet événement va marquer toute son existence. Il convient de le préparer avec soin. Nous vous invitons à prendre contact avec l'accueil paroissial au moins 3 mois à l'avance. Au moment de l'inscription on vous proposera de participer à une rencontre de préparation au baptême.

- Quelle que soit votre paroisse de résidence : **contacter le secrétariat.**
- **Les baptêmes se font exclusivement après la Messe du dimanche à la cathédrale**
- **Aucune possibilité n'existe pour célébrer un baptême « à l'extérieur » jardin, château ... !**
- **La rencontre de préparation au baptême pour les parents est obligatoire**

Vous êtes touché par le deuil d'un proche

Dans cette épreuve, le prêtre et l'équipe des funérailles vous apporte soutien et aide dans la préparation et la célébration des obsèques. L'Église remplit sa mission, en accompagnant toutes celles et ceux qui lui demandent d'être présente à leurs côtés, dans la joie comme dans la peine.

Lorsqu'un décès survient, il convient d'abord de prendre contact avec une entreprise de Pompes Funèbres : c'est elle qui communiquera avec le secrétariat des paroisses pour prévenir du décès.

Le jour et l'heure des obsèques seront fixés en concertation avec les Pompes Funèbres, la disponibilité du prêtre ou de l'équipe des funérailles et le souhait des familles.

Elles peuvent être célébrées du lundi au samedi matin.

- **Tous les lundis ou lorsque le prêtre est dans l'impossibilité de se rendre disponible, les célébrations sont conduites par les membres de l'équipe des funérailles**
- **Pas de célébration possible le samedi après-midi.**
- Les obsèques **sont toujours célébrées dans une église paroissiale**, jamais directement au cimetière ou au domicile.

Vous envisagez votre mariage

- Quelle que soit votre paroisse de résidence : contacter le secrétariat **1 an avant la date de la célébration ou 6 mois minimum.**
- La célébration des mariages se fait traditionnellement le samedi après-midi mais le matin comme les autres jours sont aussi possibles, **à l'exception des jours fériés.**
- Le prêtre qui présidera votre mariage vous rencontrera 3 fois en plus d'une préparation au mariage (C.P.M), avec des couples chrétiens déjà mariés.
- **Les heures de célébrations pour le samedi sont fixes : soit 15h30 soit 17h.**
- Attention ! En juillet et en août, en raison des congés des prêtres, les possibilités sont réduites !
- **En aucun cas une célébration de mariage peut avoir lieu « en extérieur », parc, château ...**
- **Les domiciliations « de complaisance » ne peuvent donner « droit » à une célébration ...**
Il est toutefois possible de se marier dans les paroisses de l'Ensemble paroissial si l'un des parents ou grands-parents résident sur l'une des communes, **excluant tout autre lien de parenté (oncles – tantes – parain – marraine ... ou « coup de foudre » pour notre région !)**

Dans l'Église catholique il ne peut y avoir une 2^{ème} union ou union de personnes de même sexe : il est prudent de vous renseigner avant d'envisager votre projet.